

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2020

---

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
Mme Lorho et Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'habilitation du Gouvernement à prendre « toute autre mesure » concernant les ressortissants britanniques résidant en France constitue une approximation dangereuse. En quels domaines et jusqu'à quel degré l'Etat pourra-t-il intervenir sur la situation de ces personnes morales ou physiques ? C'est à la suppression d'une telle approximation qu'aspire cet amendement.